

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU JURA

Type : BP 2023

Réf : 6632

Service : DSF

Commission : 1 - Commission Finances, Contractualisations et Affaires générales

Rapporteur : Marie-Christine DALLOZ

DÉLIBÉRATION N° CD_2022_123 du 19/12/2022

BUDGET PRIMITIF 2023

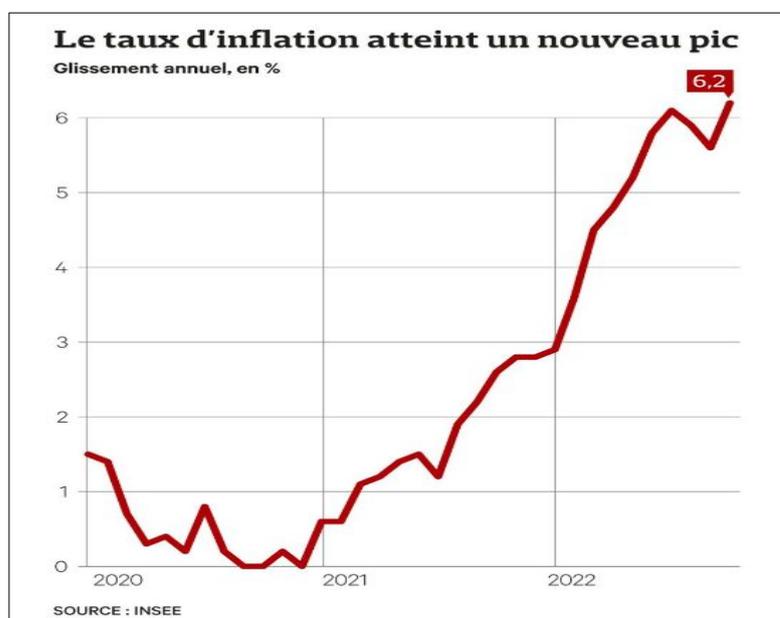
Bases juridiques :

- Vu les dispositions de l'article 5 de la loi du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen mes propositions relatives à l'élaboration du budget primitif 2023. Sont jointes à ce rapport une annexe répartissant les crédits par budget et par chapitre, ainsi qu'une fiche de présentation brève et synthétique qui retrace les informations financières essentielles du budget primitif 2023.

Après une forte reprise économique en 2021, l'invasion de l'Ukraine et la situation sanitaire en Chine ont infléchi la trajectoire de reprise attendue en 2022 et 2023.

Dans sa prévision de septembre 2022, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) anticipe une croissance de l'économie française de + 2,6 % en 2022, en dépit de la hausse des prix et des difficultés d'approvisionnement. Par ailleurs, les prévisions d'inflation demeurent incertaines. Selon l'Insee, le glissement annuel de l'indice des prix à la consommation pourrait atteindre + 5,9 % en septembre, puis 5,8 % en novembre. En moyenne annuelle, l'inflation s'élèverait à + 5,3 %, après + 1,6 % en 2021.



Projet de loi de finances 2023

Taux d'inflation 5,3 %

Taux de croissance 1 %

Ce ralentissement de la reprise intervient alors que les dernières réformes fiscales ont accru la sensibilité des finances locales à la conjoncture économique.

La situation internationale devrait peser sur les charges des collectivités, de manière directe (coût des achats et services) ou indirecte (mesures salariales dont la hausse du point d'indice). Dans le même temps, du fait de l'inflation, leurs produits de

fonctionnement devraient rester assez dynamiques en 2022, avec une hausse des produits de la fiscalité locale et économique, dont les produits de TVA issus des récentes réformes fiscales.

Dans ce contexte, l'évolution de la situation financière des collectivités locales dépendra des dynamiques respectives de leurs charges et produits de fonctionnement, mais également du coût de l'emprunt et des contraintes pesant sur l'investissement local (renchérissement des marchés, difficultés d'approvisionnement, etc.).

La France a présenté fin juillet son programme de stabilité, qui propose une trajectoire actualisée de redressement des finances publiques. Une nouvelle loi de programmation précisera les modalités de contribution des collectivités locales à la réduction du déficit et de la dette publique, ainsi que l'avait fait la précédente loi de programmation 2018-2022 en instituant les contrats dits « de Cahors ».

A la date de rédaction du rapport, le projet de loi de finances 2023 prévoit un nouveau mécanisme d'encadrement de l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités locales, fondé sur une approche globale par catégorie de collectivités (communes et intercommunalités, départements, régions) et une cible de - 0,4 % par an hors inflation.

Ce mécanisme ne sera finalement pas assorti d'un quelconque mécanisme de sanction. La trajectoire d'évolution des dépenses des collectivités sera en revanche inscrite dans la loi de programmation des finances publiques. Cette trajectoire sera la même pour l'État et les collectivités alors que l'objectif initial pour les collectivités était égal à l'inflation minorée de 0,5 point. Le périmètre des dépenses des collectivités prises en compte sera modifié.

La situation financière favorable des collectivités fin 2021 s'est accompagnée d'une différenciation croissante du monde local. Une meilleure répartition des ressources entre collectivités, notamment à travers un renforcement de la péréquation horizontale, est nécessaire, ainsi qu'une révision des indicateurs financiers utilisés pour la répartition des dotations.

Ceci implique également d'améliorer la prévisibilité des recettes locales, alors que leur plus grande sensibilité à la conjoncture économique est susceptible d'entraîner des variations importantes du niveau des ressources annuelles affectées à chaque collectivité.

La soutenabilité des finances départementales tient aux importants efforts conduits en gestion ces dernières années, et pour une large part à la dynamique des recettes des droits de mutation après la crise Covid-19.

Elles sont actuellement lourdement impactées, d'une part, par un certain nombre de mesures décidées par le Gouvernement mais financées en tout ou partie par les Départements (avenant 43, médico-social, RSA, hausse du point d'indice, diverses revalorisations salariales, primes de feu, etc.), d'autre part, par la dégradation du contexte international et, par extension, de la conjoncture économique (hausse du coût de l'énergie, du prix des matières premières dans les domaines de la restauration, du bâtiment, des transports, taux d'intérêt).

Dans ce contexte de réduction des marges de manœuvre, le risque de retour de l'« effet ciseaux » est déjà engagé.

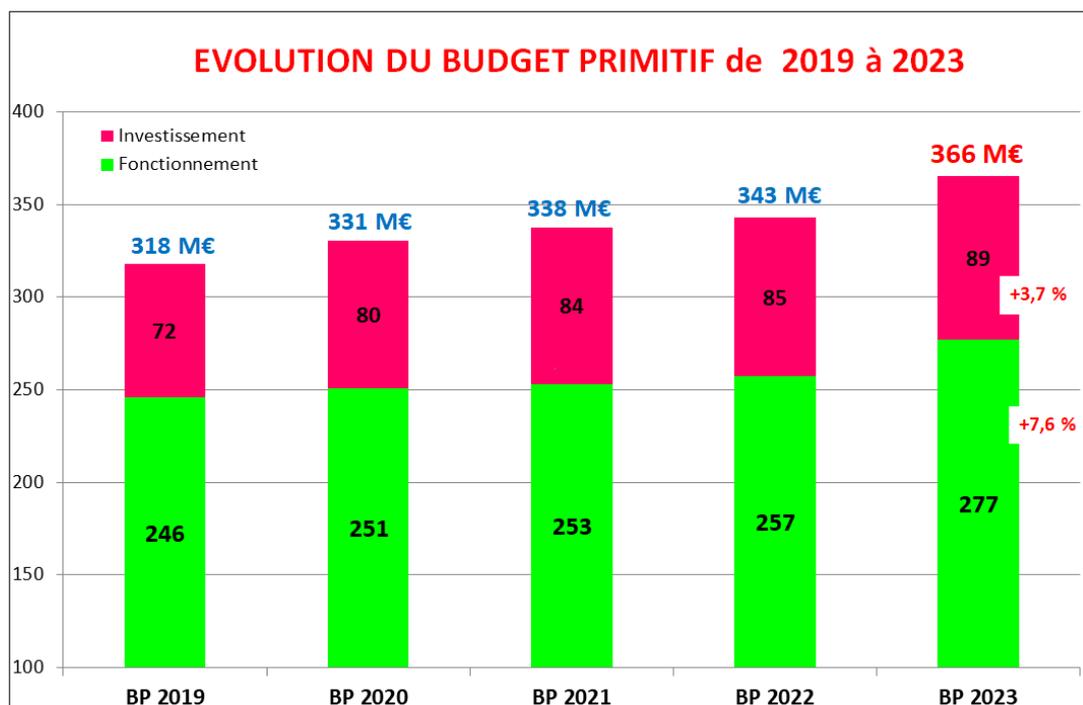
Ce risque est d'autant plus prégnant que, depuis la dernière réforme fiscale qui a abouti à la perte du foncier bâti et à son remplacement par une fraction de TVA, les Départements ne disposent plus de la possibilité d'actionner un levier fiscal pour faire face à des difficultés conjoncturelles. Parallèlement, les DMTO soulèvent un certain nombre de questions, en raison de l'évolution du marché immobilier corrélée à l'augmentation des taux d'intérêt et des conditions d'accès au crédit.

A moyen et long terme, les collectivités départementales seront de plus en plus fortement confrontées aux défis de la transition énergétique et du vieillissement de la population qui alourdiront inexorablement les charges qui sont les leurs.

Le DOB 2023 du Département du Jura a permis d'établir un constat de sa situation financière :

- le Jura a une situation financière satisfaisante à fin 2021,
- le résultat de la prospective financière laisse entrevoir des indicateurs à des niveaux corrects pour la collectivité à fin 2026,
- des incertitudes sur le niveau de recettes prévisible, en particulier, les recettes liées à la conjoncture économique et immobilière,
- un dynamisme des dépenses de fonctionnement attendu dans un contexte de forte inflation,
- de nombreux projets d'investissement pour les prochaines années, en particulier dans le secteur de l'enfance et des économies d'énergie.

Le BP 2023 est caractérisé par une hausse importante de 22,7 M€ (+ 6,6 %) et s'équilibre à hauteur de **365,6 M€**.



En ce qui concerne la section de **fonctionnement**, celle-ci est en hausse de 19,6 M€ (+ 7,6 %) pour un montant global de 277 M€.

Le poste des dépenses sociales représente à lui seul la moitié des crédits de fonctionnement (50 %). Elles augmentent en 2023 de 7,3 M€ (+ 5,7 %) pour s'élever globalement à 136,4 M€.

Après le poste social, les ressources humaines affichent également une hausse de 6,9 %, soit 4,3 M€ (budget principal, budgets annexes Laboratoire Départemental d'Analyses et Aménagement numérique).

Ces 2 postes majeurs de la section de fonctionnement sont impactés par des mesures gouvernementales votées fin 2021 et courant 2022 (SEGUR, avenant 43 et revalorisation du point d'indice). Sur 2022, ce surcroît de dépenses a été pris en compte dans les décisions modificatives de la collectivité. Sur 2023, l'impact sur 12 mois explique l'évolution importante des crédits inscrits de BP à BP.

Le contexte économique actuel, caractérisé par une inflation forte et une remontée des taux d'intérêt, n'est pas sans incidence sur le budget départemental et sur les budgets de ses principaux satellites (établissements sociaux et médico- sociaux, SDIS, collèges, CDT, etc.).

Pour ce qui concerne l'**investissement**, l'augmentation des dépenses représente 3,2 M€ (soit + 3,7 %). Cette section s'élève au global à 88,5 M€.

Le poste de dépenses Aménagement numérique fait l'objet d'une dotation budgétaire de 15,6 M€, affectée en totalité sur le budget annexe aménagement numérique consacré au déploiement de la fibre optique. 2023 devrait être la dernière année de travaux massifs de ce programme.

En ce qui concerne les routes, la dotation 2023 est particulièrement conséquente puisqu'elle s'élève à 24,2 M€, comparée à 20,2 M€ au BP 2022 (+ 4 M€) et à 17,6 M€ au BP 2021. Cette progression constante s'explique par la réalisation d'opérations d'envergure comme la réfection des ponts de Salans et de Pont-du-Navoy, l'aménagement de la descente de Montaigu ou encore le schéma des véloroutes et voies vertes.

Pour les bâtiments et collèges, la dotation 2023 s'élève à 14,3 M€, en particulier pour permettre le bon déroulement de l'opération de réhabilitation du collège Maryse Bastié à Dole et terminer la construction de la piscine de Bellecin. Deux nouveaux programmes apparaissent lors de ce BP :

- la construction de MECS (Maisons d'Enfants à Caractère Social) nouvelle génération avec le vote d'une AP de 10 M€,
- un programme de travaux d'économie d'énergie sur l'ensemble des bâtiments départementaux.

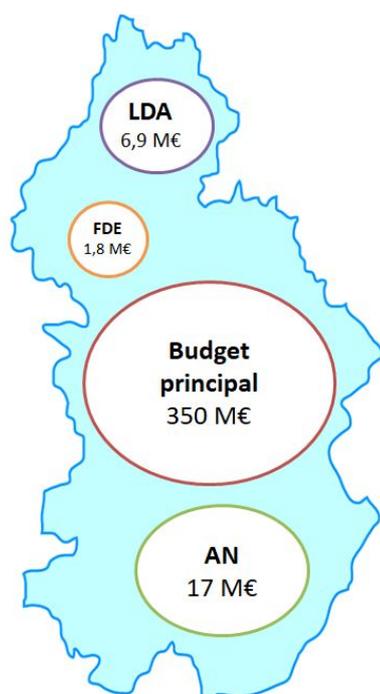
Pour la Dotation de Solidarité des Territoires, l'autorisation de programme liée au plan de relance départemental a été portée de 15 M€ à 27 M€. Au présent BP, un volume de 1,5 M€ de CP est proposé au vote de l'Assemblée afin de terminer ce dispositif. Un nouveau dispositif en direction des collectivités jurassiennes sera mis en place début 2023. Une première inscription de crédit de 1,5 M€ permettra de financer les premiers dossiers.

La plateforme aéroportuaire Dole Jura doit faire l'objet, en 2023, de travaux concernant essentiellement le remplacement du balisage de la piste. Un volume de crédit de 1,1 M€ est inscrit au présent BP.

Le poste consacré à la dette reste constant sur 2023. Pour couvrir l'annuité (capital et intérêts), c'est un volume global de 17,1 M€ qui figure au budget (17 M€ en 2022).

Pour équilibrer ce projet de budget 2023, le recours à l'emprunt a été augmenté de 3 M€ et passe ainsi de 18 M€ en 2022 à 21 M€ en 2023.

DEPARTEMENT DU JURA
Budget consolidé : 365,6 M€



LDA : Laboratoire Départemental d'Analyses
 FDE : Foyer Départemental de l'Enfance
 AN : Aménagement Numérique

Dans le tableau suivant, les crédits de dépenses réelles d'investissement et de fonctionnement sont ventilés entre le budget principal et les 3 budgets annexes (Laboratoire, Aménagement numérique et Foyer de l'enfance).

	Budget Principal	Budget LDA	Budget AN	Budget FDE
Investissement	80,4 M€	0,3 M€	15,6 M€	0,05 M€
Fonctionnement	270,0 M€	6,6 M€	1,4 M€	1,7 M€

I – LES GRANDS ÉQUILIBRES DU BUDGET 2023

A - PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU BUDGET 2023

	DEPENSES		RECETTES	
INVEST.	15,5	Dette - Capital	Recettes définitives	24,5
	73,0	Investissements	Emprunt	21,0
			EPARGNE BRUTE	43,0
FONCT.	43,0	EPARGNE BRUTE	Recettes de fonctionnement	320,0
	274,8	Dépenses de fonctionnement		
	2,2	Frais financiers		

Le BP 2023 du Département du Jura fait apparaître :

- 320 M€ de recettes réelles de fonctionnement,
- 277 M€ de dépenses réelles de fonctionnement, dont 2,2 M€ de frais financiers (remboursement d'intérêts),
- une épargne brute de 43 M€,
- 88,5 M€ de dépenses d'investissement, incluant 60,3 M€ de dépenses d'équipement proprement dites (opérations réalisées directement par le Département ou à travers le versement de subventions) et 15,5 M€ de remboursements d'emprunts en capital,
- des emprunts nouveaux : 21 M€ (contre 18 M€ au BP 2022).

B - RAPPEL DES CRÉDITS VOTÉS SUR L'EXERCICE 2022

• En dépenses

	BP 2022	Reports	DM1 2022	DM2 2022	Total voté
Investissement	85,4 M€	7,8 M€	6,1 M€	0,8 M€	100,1 M€
Fonctionnement	257,5 M€	0,3 M€	7,7 M€	4,3 M€	269,8 M€
Total	342,8 M€	8,1 M€	13,8 M€	5,1 M€	369,1 M€

• En recettes

	BP 2022	Reports	DM1 2022	DM2 2022	Total voté
Emprunt	18 M€	0,0 M€	0,0 M€	- 2,5 M€	15,5 M€

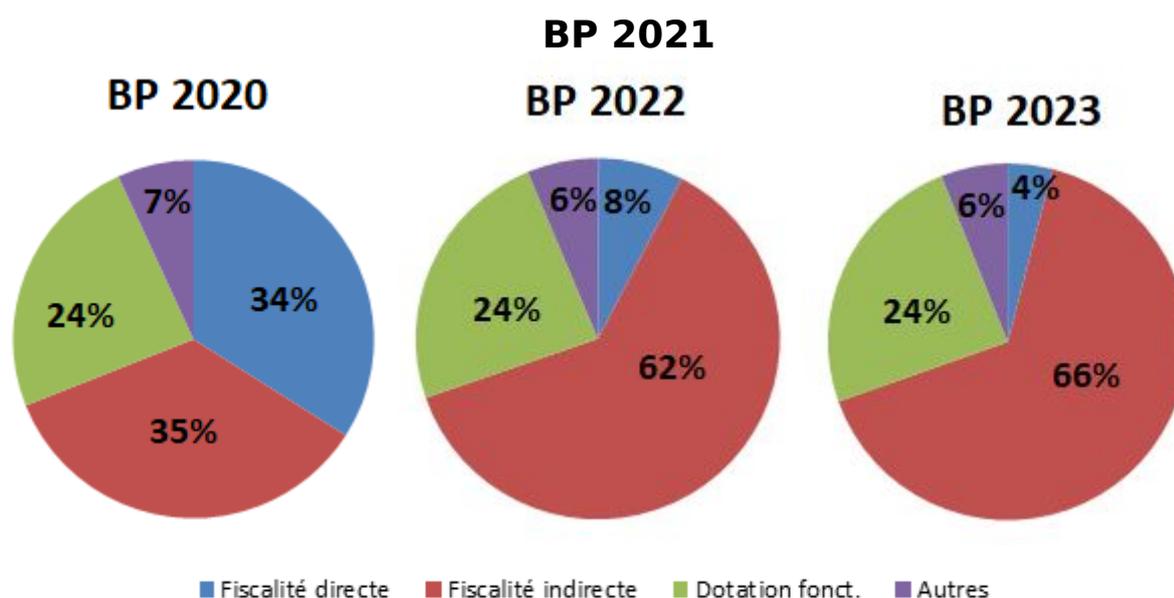
Comme indiqué dans le tableau récapitulatif, le montant des crédits inscrits sur l'exercice 2022 (toutes étapes budgétaires confondues) est de 369,1 M€ alors que 342,8 M€ avaient été votés en dépenses au BP 2022 avec 18 M€ en recette d'emprunt. Des décisions modificatives significatives ont été nécessaires sur cet exercice. Le BP 2023 a été élaboré selon les mêmes principes de cohérence et de continuité.

C - ANALYSE DES RECETTES DU BP 2023

Fiscalité directe

L'année 2023 sera marquée par la suppression de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) perçue par les collectivités. Une fraction de TVA compensera cette perte aux Départements selon un mode de répartition et d'encaissement distinct de la première part de TVA déjà transférée aux Départements pour compenser la perte du foncier bâti.

Le montant de la fiscalité directe allouée au Département du Jura s'est réduit fortement depuis 2021, comme le montre le graphique ci-dessous. Au BP 2023, seulement 4 % des recettes de fonctionnement du Département du Jura proviennent de la fiscalité directe, contre 34 % au BP 2020.



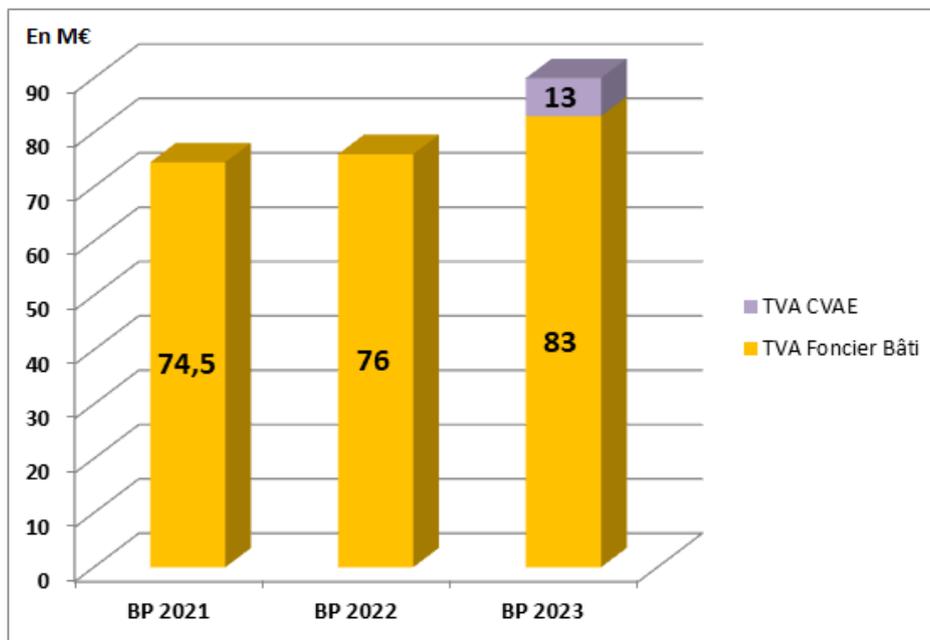
Fiscalité indirecte

La fiscalité indirecte connaît une évolution inverse et représente 66 % des recettes de fonctionnement du budget départemental en 2023, contre 35 % en 2020.

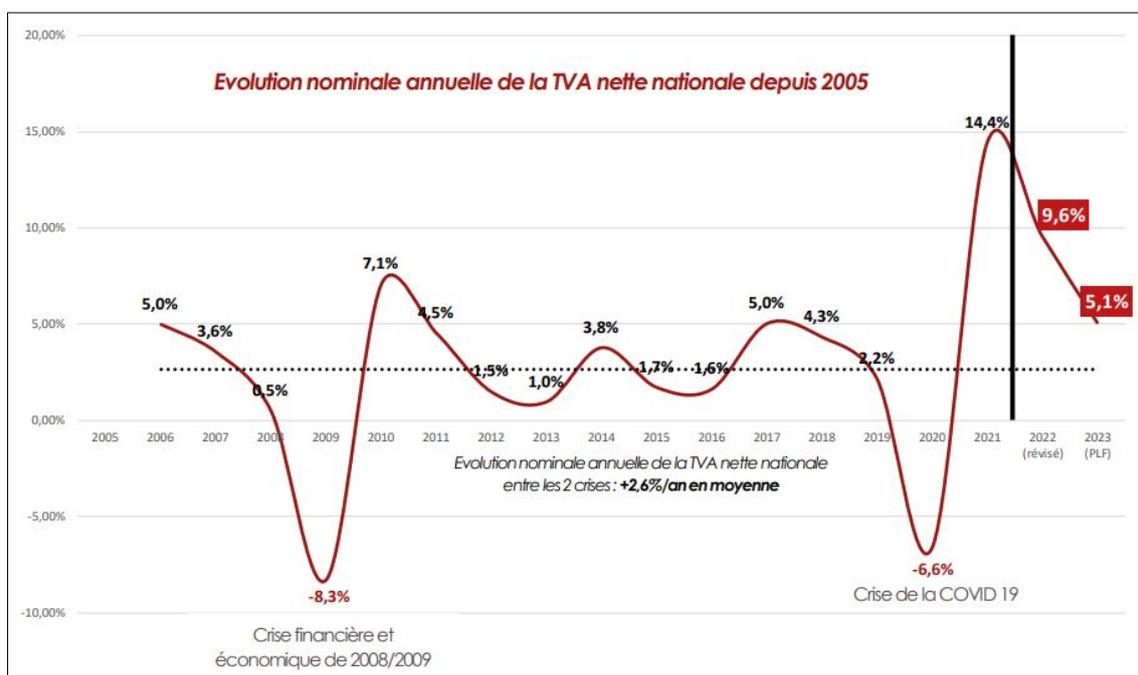
Depuis le transfert au bloc communal en 2020 du foncier bâti départemental, les Départements ne disposent désormais d'aucun pouvoir de taux. Une fraction de TVA nationale remplace désormais la part départementale du foncier bâti. A ce titre, une recette de 83 M€ de TVA a été prévue au BP 2023.

A ce montant, s'ajoutent 13 M€ de compensation CVAE correspondant à la moyenne des CVAE perçues par le Département ces dernières années.

Au total, 96 M€ de recettes de TVA sont inscrites dans le budget 2023 du Département.

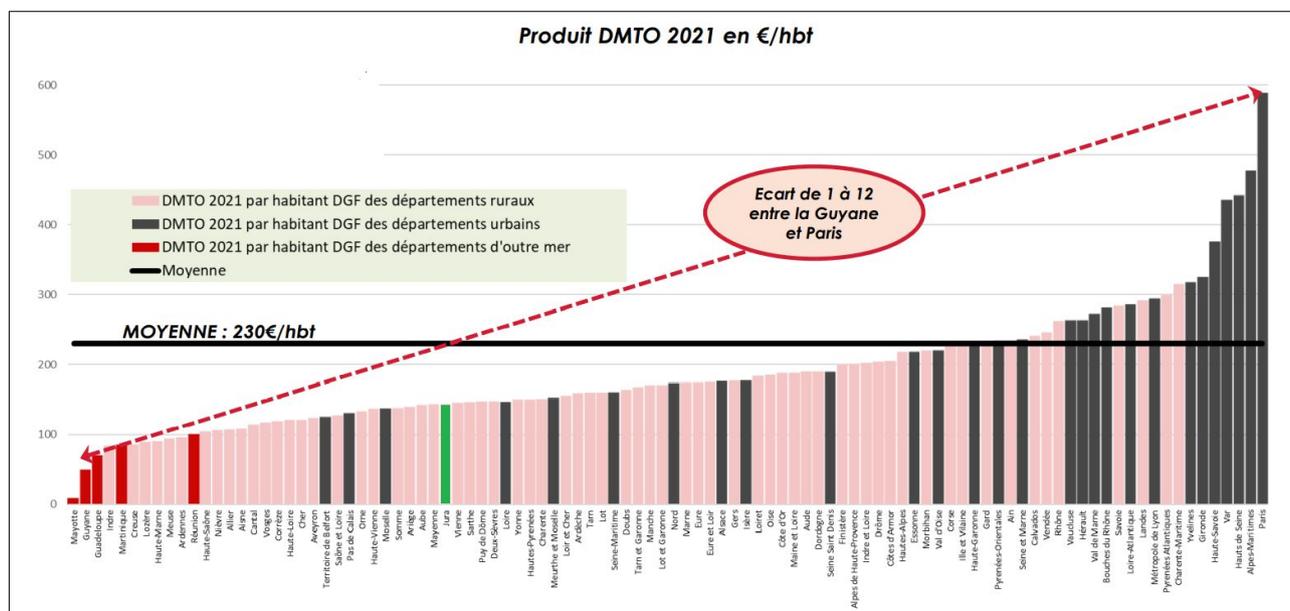


Après une évolution importante de ce produit de TVA en 2022 (+ 9,6 %), une incertitude pèse sur les encaissements futurs en période d'inflation. Le graphique ci-dessous présente les taux d'évolution nominale annuelle de la TVA au niveau national et sa dépendance étroite à la conjoncture économique.



Le Département du Jura, avec un produit de DMTO d'environ 39,5 M€ en 2021, figure au 33^{ème} rang parmi l'ensemble des Départements (ordre croissant). De manière prudente, la prévision 2023 de cette taxe indirecte a été arrêtée à 30 M€ (comme au BP 2022).

A la date de rédaction du rapport, les encaissements de DMTO 2022 sont toujours importants, mais une légère baisse est attendue pour cet exercice liée à l'augmentation des taux d'intérêt, aux difficultés d'accès au crédits et à la conjoncture économique d'une manière générale.



En Euros par habitant, des écarts de produits de DMTO sont constatés d'un département à l'autre, de 1 à 12 entre la Guyane et la ville de Paris. Les Départements urbains ont, par nature, les montants de DMTO par habitant les plus importants.

Les recettes de fonctionnement des Départements composées de la TVA et des droits de mutations, pour une part non négligeable, représentent une fiscalité indirecte largement dépendante des évolutions de l'activité économique.

Le tableau suivant présente, par section, l'ensemble des recettes du BP 2023.

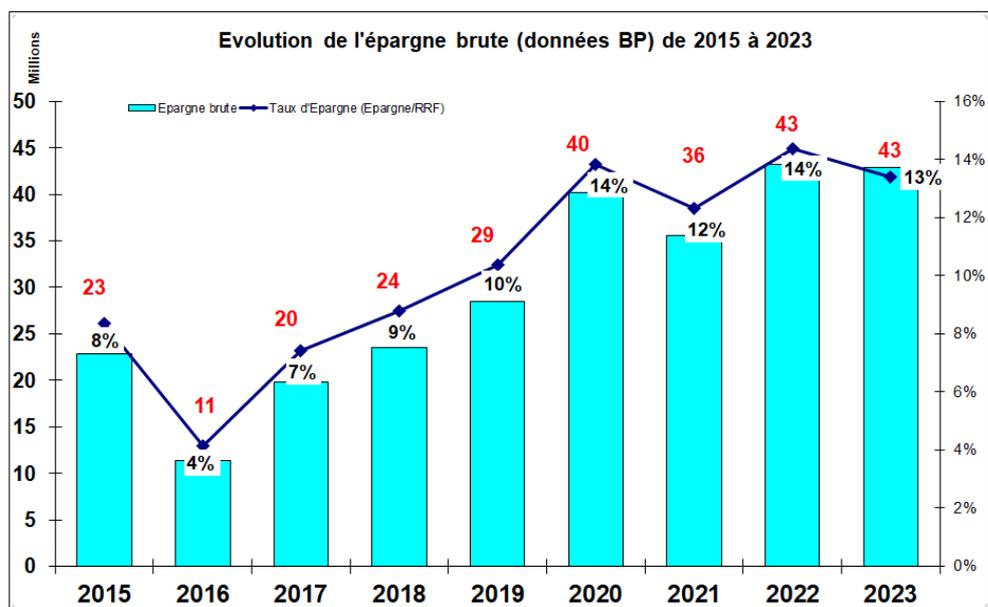
Recettes de fonctionnement :	320,0 M€	Recettes d'investissement :	45,6 M€
Fiscalité directe <ul style="list-style-type: none"> • Frais d'assiette TFB • IFER • FNGIR 	12,8 M€ 4,7 M€ 1,4 M€ 6,7 M€	Dotations d'investissement <ul style="list-style-type: none"> • DSID • FCTVA • Dotation des collèges • ANAH (Aide à la pierre) • Numérique (État, Région, Com Com) • Autres 	24,5 M€ 2,0 M€ 5,5 M€ 1,3 M€ 6,2 M€ 6,4 M€ 3,1 M€
Fiscalité indirecte <ul style="list-style-type: none"> • TVA compensation TFB • TVA compensation CVAE • Taxe sur l'électricité • Droits de mutation • Fonds de péréquation DMTO • TSCA+TICPE décentralisation • TICPE (RSA) • Autres (Taxe d'aménagement) 	209,8 M€ 83,0 M€ 13,0 M€ 3,0 M€ 30,0 M€ 11,0 M€ 59,0 M€ 9,7 M€ 1,1 M€	Emprunts <ul style="list-style-type: none"> • Budget principal 	21,0 M€ 21,0 M€
Dotations de fonctionnement <ul style="list-style-type: none"> • Allocations compensatrices • DGF • DGD • DCRTP • Fonds de financement APA • Participation CNSA (PCH, MDPH...) • Autres 	78,1 M€ 2,5 M€ 41,4 M€ 1,7 M€ 7,7 M€ 13,7 M€ 4,7 M€ 6,4 M€	Remboursement prêts (logement), produits de cessions	0,1 M€
Produits des activités <ul style="list-style-type: none"> • LDA • Numérique • Social • Divers 	19,3 M€ 7,1 M€ 2,9 M€ 6,9 M€ 2,4 M€		

En 2023, les recettes de fonctionnement affichent une hausse significative de 19,3 M€ (+ 6,4 %) par rapport au BP 2022. Cette hausse se concentre sur la TVA FB (+ 7 M€), la TVA CVAE (+ 2,5 M€), la TSCA (+ 3 M€) et les participations de la CNSA (+ 3,9 M€).

Par ailleurs, les montants de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) des Départements et du fonds de péréquation de DMTO 2022 sont reconduits en 2023.

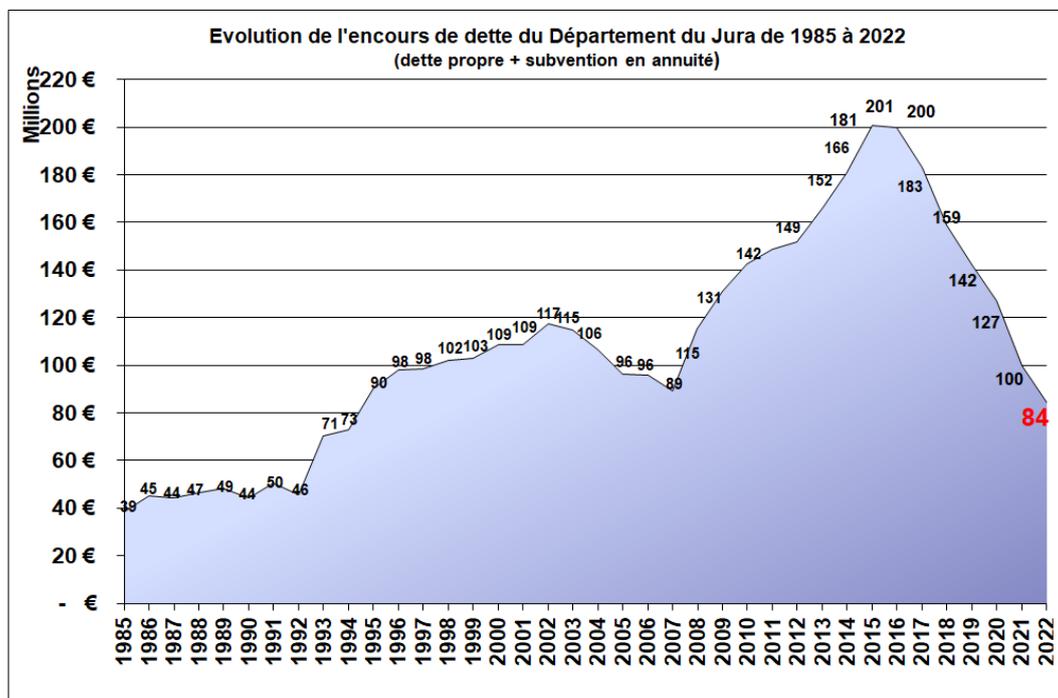
II – LES RATIOS CLÉS DU BUDGET 2023

A - ÉVOLUTION DE L'AUTOFINANCEMENT AUX BP (ÉPARGNE BRUTE)



Le montant de l'épargne brute prévu au BP 2023 s'élève à 43 M€, en légère baisse par rapport au BP 2022 (- 0,2 M€). Le taux d'épargne brute prévisionnel est de 13 % au BP 2023. Il convient de rappeler que le Compte administratif affiche un taux de réalisation en matière d'épargne toujours supérieur à la prévision du BP. Au Compte administratif 2021, l'épargne brute s'élevait, en effet, à 65 M€. Au CA 2022, la hausse importante des dépenses de fonctionnement laisse présager une légère baisse de ce montant.

B - ENCOURS DE DETTE PRÉVISIONNEL AU 31/12/2022



A la fin de l'exercice 2022, l'encours de dette du Département sera arrêté à hauteur de 84 M€, en baisse de 16 M€ par rapport à 2021.

A noter que la remontée des taux constatée depuis plusieurs mois se poursuit.

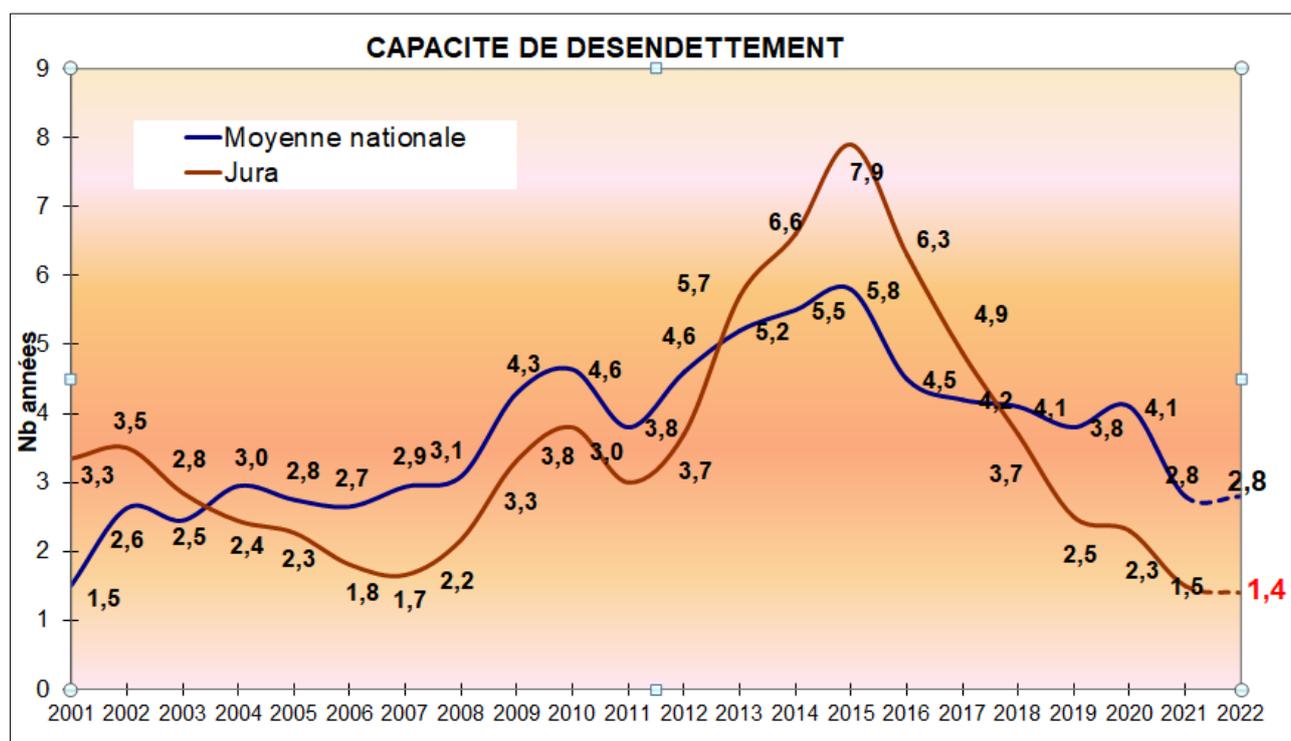
Le principal mandat de la BCE (Banque centrale européenne) est de maintenir la stabilité des prix. Or, l'inflation atteignait 9,9 % sur 12 mois en septembre, dans la zone Euro. La BCE prévoit que l'inflation « demeurera élevée pendant un certain temps », mais vise toujours un taux d'inflation « de 2 % à moyen terme ». C'est donc sans surprise qu'elle a relevé ses trois taux d'intérêt directeurs, précisant que « d'autres hausses des taux auront lieu ».

Depuis début novembre, le taux des prêts de la BCE aux banques pour une semaine s'établit à 2 % (il était de 0 % jusqu'en juillet 2022, depuis mars 2016).

Toujours pour ralentir l'inflation, la BCE s'efforce de renchérir l'accès au crédit bancaire pour l'ensemble des acteurs économiques.

Il est annoncé très clairement une poursuite de la hausse des taux des emprunts dans les prochaines semaines. L'État français emprunte, d'ores et déjà à 10 ans, à un taux qui s'approche de 3 % (contre 0,2 % en début d'année 2022), et il n'existe plus d'offres de prêts à taux fixe inférieures à 3 % pour les collectivités.

C- CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT PRÉVISIONNELLE AU 31/12/2022

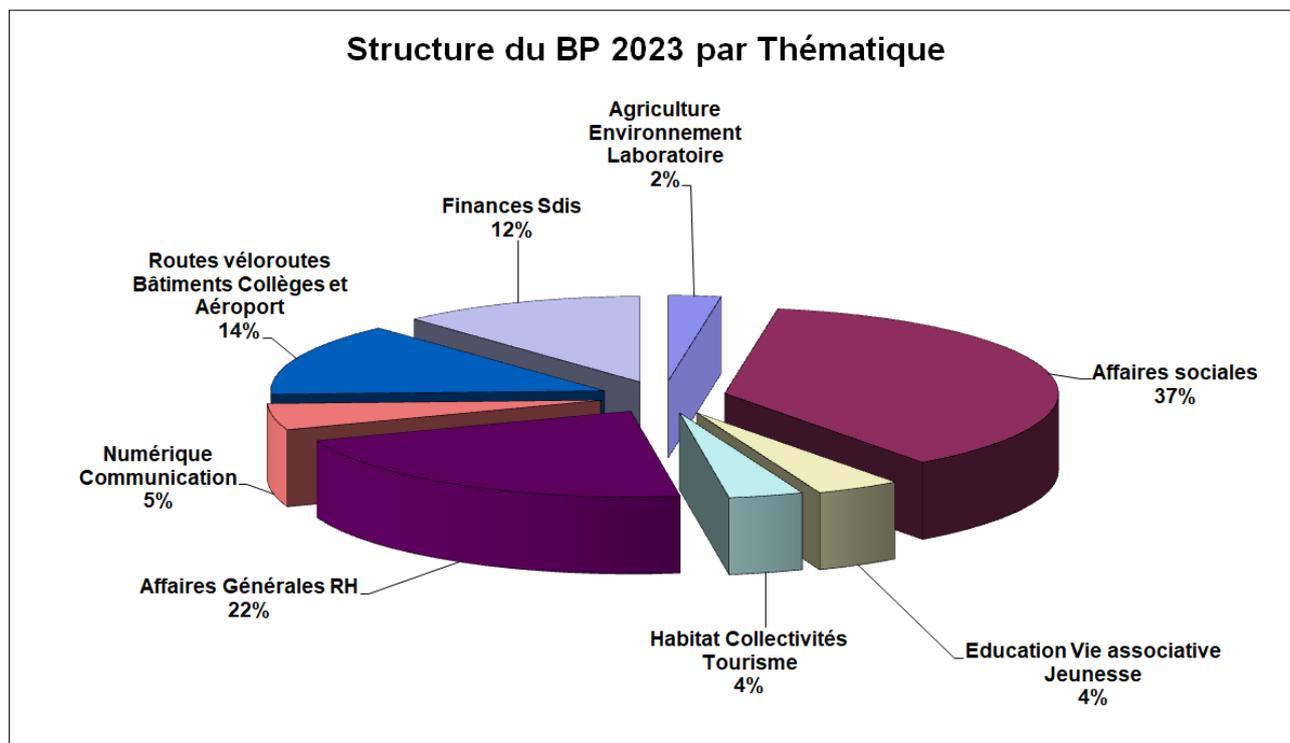


La capacité de désendettement du Jura, calculée à la date de rédaction du rapport, est estimée à un niveau de 1,4 année à la fin 2022. Comme au niveau national, une certaine stabilité de la capacité de désendettement est attendue pour l'exercice 2022. Pour rappel, la première limite prudentielle à ne pas dépasser est fixée à 8 ans, puis 12 ans, sachant qu'une capacité de 15 ans rend, au plan théorique, une collectivité insolvable.

III – ÉTUDE DES DÉPENSES DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Budget Primitif 2023 (hors écritures de liaison) est présenté à travers la répartition des crédits selon les axes thématiques suivants :

Thématique	BP 2023	
	CP	AP
Axe 1 - Agriculture, Environnement et Laboratoire	9,3 M€	2,0 M€
Axe 2 - Affaires sociales	136,6 M€	
Axe 3 - Éducation, vie associative, jeunesse	15,0 M€	
Axe 4 - Habitat, collectivités, tourisme	13,2 M€	
Axe 5 - Affaires générales, RH	79,6 M€	
Axe 6 - Numérique, communication	18,1 M€	6,0 M€
Axe 7 - Routes, véloroutes, bâtiments, collèges et aéroport	50,4 M€	22,7 M€
Axe 8 - Finances, SDIS	43,3 M€	
TOTAL GÉNÉRAL	365,6 M€	30,7 M€



A - AXE 1 / AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT ET LABORATOIRE : 9,3 M€

Couvre l'ensemble des dépenses et recettes relatives :

- au secteur agricole,
- aux programmes d'aide en matière d'environnement (milieux naturels, hydraulique, etc),
- à la mise en place de véloroutes,
- au budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses.

Détail des crédits inscrits au BP 2023

Axe 1 - Dépenses		Axe 1 - Recettes	
Agriculture	1,2 M€		
• Filières agricoles & actions div.	0,7 M€		
• Aides aux organismes	0,4 M€		
• Forêt bois	0,1 M€		
Mutation Chalain	0,2 M€		
Environnement, Rivières ENS	1,2 M€	Taxe d'aménagement	0,3 M€
Développement des réseaux (eau, assainisst)	0,1 M€		
LDA (hors amortissements) invest. + fonct.	6,7 M€	Recettes LDA	7,1 M€

Un premier crédit de 200 000 € est inscrit dans ce budget 2023 afin d'accompagner la mutation du site de Chalain. Le budget annexe du LDA poursuit le développement de ses activités. Comme tout acteur économique, il est impacté par la hausse des coûts constatée en 2022. Pour 2023, aucune subvention d'équilibre n'a été prévue dans le cadre de la préparation budgétaire du budget annexe du laboratoire, que ce soit en investissement ou en fonctionnement.

B - AXE 2 / AFFAIRES SOCIALES : 136,6 M€

Couvre l'ensemble des dépenses et recettes à caractère social dont le transport d'élèves en situation de handicap.

Détail des crédits inscrits au BP 2023

Axe 2 - Dépenses		Axe 2 - Recettes	
Personnes handicapées	47,3 M€	Participation CNSA	8,4 M€
Transport élèves handicapés	2,0 M€		
MDPH	1,3 M€	Refacturation MDPH + CNSA	1,8 M€
Personnes âgées	4,8 M€	Recouvrements divers	2,0 M€
Conférence des financeurs	0,9 M€	Conférence des financeurs	0,9 M€
APA	28,9 M€	CNSA + indus	13,9 M€
Enfance famille santé	24,0 M€	Recouvrements divers	0,7 M€
Prévention médico-sociale	0,5 M€	Recouvrements divers	0,1 M€
RSA	24,9 M€	TICPE + recouvrements divers	10,0 M€
Aide à différents organismes	0,9 M€		
Aides à l'investissement	0,1 M€		
FSL	1,0 M€	FSL	1,0 M€
TOTAL	136,6 M€	TOTAL	34,6 M€
Foyer de l'enfance	1,8 M€	Foyer de l'enfance	1,8 M€

Le budget annexe du Foyer de l'enfance est financé par la ligne enfance famille du budget principal.

En 2023, le budget relatif aux dépenses d'action sociale s'élève à 136,6 M€, en augmentation de 7,7 M€ par rapport au BP 2022.

Plusieurs mesures ont été prises au niveau national ces dernières années telles que la revalorisation salariale du personnel des établissements sociaux et médico-sociaux liée au SEGUR et envers les SAAD. L'instauration d'un tarif horaire plancher (22 € en 2022, 23 € en 2023) des services d'aides à domicile a également été acté.

Ces mesures, qui ont déjà eu un impact sur l'exercice 2022, doivent être financées en année pleine sur l'exercice 2023.

Les postes du handicap et de l'aide personnalisée d'autonomie (APA) sont les postes où l'évolution est la plus importante. Le financement de ces mesures est assuré, pour partie, par la CNSA à des niveaux différents selon les mesures, mais un reste à charge est à assumer par le Département.

Par ailleurs, le Département du Jura a choisi d'augmenter le taux directeur qui régit l'évolution des tarifs des établissements médico-sociaux avec, pour objectif, la maîtrise raisonnable des tarifs tout en donnant aux établissements les moyens nécessaires pour assurer une qualité d'accueil.

Cette évolution du taux directeur n'est pas sans conséquence sur le budget départemental, mais demeure nécessaire en période d'inflation forte.

La dotation obligatoire concernant le RSA et l'insertion est en légère baisse par rapport au BP 2022, en lien avec l'évolution du nombre d'allocataires ces derniers mois.

Pour la politique de l'enfance, c'est un crédit de plus de 24 M€, en hausse de 1,9 M€ par rapport à 2022, qui figure dans le document budgétaire. Une réflexion est engagée sur les modalités d'accueil dans ce domaine.

Le budget du FSL (Fonds Social du Logement) est intégré pour la première année au budget du Département, la CAF transférera, en effet, la gestion de ce fonds au 01/01/2023 au Département.

C - AXE 3 / ÉDUCATION, VIE ASSOCIATIVE, JEUNESSE : 15,0 M€

Couvre l'ensemble des dépenses et recettes relatives :

- aux activités artistiques et culturelles, à la lecture publique, aux archives,
- à l'éducation,
- au sport et à la jeunesse.

Détail des crédits inscrits au BP 2023

Axe 3 - Dépenses		Axe 3 - Recettes	
Culture	2,5 M€		
• Archives	0,1 M€		
• Médiathèque départementale	0,3 M€		
• Patrimoine culturel	0,3 M€		
• Spectacles vivants	0,8 M€		
• Affaires culturelles	0,9 M€		
Éducation	9,2 M€		1,0
• Dotation fonct collèges	7,2 M€	Ex Farpi et recettes diverses	1,0
• Informatisation Collèges	1,2 M€		
• Bourses et subventions fonct.	0,4 M€		
• Aides à l'investissement	0,4 M€		
Jeunesse et Sports	3,4 M€		
• Aides aux clubs et comités	1,8 M€		
• Aides aux manifestations	0,6 M€		
• Aides aux structures de jeunesse	0,2 M€		
• Activités de pleine nature	0,2 M€		
• FDAL	0,2 M€		
Souvenir	15 000 €		
Événementiel	0,4 M€		

Le Département poursuit ses efforts dans les domaines de la culture, de l'éducation et du sport en maintenant des dotations conséquentes sur ces différents chapitres. Ces secteurs, également impactés par l'inflation importante constatée ces derniers mois, devraient bénéficier du soutien départemental, en particulier dans le domaine de l'éducation et des dotations de fonctionnement aux collèges. Ce dernier poste connaît une évolution importante par rapport au BP 2022 (+ 1,1 M€).

D - AXE 4 / HABITAT, COLLECTIVITÉS, TOURISME : 13,2 M€

Couvre l'ensemble des dépenses et des recettes relatives :

- aux politiques d'appui aux territoires,
- aux programmes européens,
- au programme d'aide à la pierre,
- aux programmes touristiques départementaux (dont CDT).

Détail des crédits inscrits au BP 2023

Axe 4 - Dépenses		Axe 4 - Recettes	
Aides aux collectivités	3,0 M€		
Aides aux structures locales	0,3 M€		
SIG	0,1 M€		
Programmes européens	0,5 M€	FSE	0,4 M€
Habitat, Urbanisme	7,5 M€	Habitat , Urbanisme (ANAH...)	6,2 M€
Tourisme	1,9 M€		
• CDT	1,4 M€		
• SMDT	0,4 M€		
• Actions touristiques	0,1 M€		

Système d'Information Géographique :

Des crédits de paiement de 45 000 € en fonctionnement et de 6 000 € en investissement sont présents dans ce budget primitif 2023.

Les montants demandés concernent :

- les services d'abonnement et de maintenance annuels à des logiciels pour le développement et le fonctionnement d'applications Web,
- l'abonnement annuel à la solution de catalogage et de diffusion des données géographiques à la norme Européenne INSPIRE,
- l'assistance technique et la formation pour le développement des outils SIG,
- la mise à jour et la diffusion de fonds de plans et de bases de données.

Il convient, par ailleurs, de signaler que la cotisation du Département à l'Agence d'ingénierie, d'un montant de 130 000 € pour 2023 figure dans les lignes de cet axe. Cette cotisation est identique à celle versée en 2022 et 2021.

En 2023, une dernière dotation de 0,4 M€ en dépenses et recettes est prévue au budget pour couvrir la fin de la programmation FSE 2014/2021.

E - AXE 5 / AFFAIRES GÉNÉRALES ET RESSOURCES HUMAINES : 79,6 M€

Couvre l'ensemble des dépenses et des recettes relatives à la gestion des ressources et moyens transversaux (RH).

Détail des crédits inscrits au BP 2023

Axe 5 - Dépenses		Axe 5 - Recettes	
RH (Budget Principal)	68,4 M€	Recettes diverses (autres structures)	2,3 M€
Moyens Généraux	2,3 M€		
Affaires Générales (assurances...)	3,1 M€	Ventes diverses et recettes de location	0,7 M€
Informatique	4,0 M€		
Coordination et Statut de l'Élu	1,8 M€		

Dans le domaine des affaires générales, le poste des ressources humaines connaît une évolution significative compte tenu des différentes mesures prises au niveau national sur une année pleine (SEGUR, hausse du point d'indice, revalorisation des assistants familiaux et diverses mesures statutaires).

F - AXE 6 / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE, COMMUNICATION : 18,1 M€

Couvre l'ensemble des dépenses et des recettes relatives :

- à l'aménagement numérique du territoire,
- à la communication et au cabinet.

Détail des crédits inscrits au BP 2023

Axe 6 - Dépenses		Axe 6 - Recettes	
Budget Aménagement numérique			
Investissement	15,6 M€	Participation (État, Régions, EPCI)	6,4 M€
• Études travaux (FTTH)	15,6 M€	Participation Département	7,7 M€
Fonctionnement	1,4 M€	Redevances	2,9 M€
• Maintenance et frais divers	0,9 M€		
• Ressources humaines	0,5 M€		
Total Budget annexe AN	17,0 M€		
Communication institutionnelle et cabinet	1,1 M€		

L'exercice 2023 constituera la dernière année du déploiement de la fibre optique sur le territoire jurassien. Sur les prochains exercices, les volumes budgétaires seront nettement moins importants.

L'ensemble des crédits de cet axe sont présents sur le budget annexe « Aménagement numérique ». Seul un crédit de 2 000 € figure sur le budget principal pour financer l'installation d'accès à Internet par satellite.

Ce budget annexe a été construit sans recours à l'emprunt, mais avec une subvention du Département à hauteur de 7,7 M€. Les autres recettes de ce budget annexes proviennent de l'État, de la Région et des EPCI en investissement et des différentes redevances perçues, liées à la remise des prises et à l'exploitation du réseau.

G - AXE 7 / ROUTES, VÉLOROUTES, BÂTIMENTS, COLLÈGES, AÉROPORT : 50,4 M€

Couvre l'ensemble des dépenses et recettes relatives :

- à la voirie départementale (en investissement et en fonctionnement),
- aux véloroutes départementales,
- au fonctionnement et à l'investissement des différents bâtiments départementaux,
- au fonctionnement et à l'investissement des différents collèges jurassiens,
- à la gestion de l'aéroport Dole Jura.

Détail des crédits inscrits au BP 2023

Axe 7 - Dépenses		Axe 7 - Recettes	
Routes Investissement	24,2 M€		
• Renouvellement chaussées	9,6 M€		
• Ouvrages d'art	2,3 M€	Participations diverses	0,2 M€
• Opérations de sécurité	0,3 M€	Participations diverses	0,6 M€
• Acquisitions matériels	3,4 M€	Participations diverses	0,2 M€
• Opérations diverses	6,9 M€	Participations diverses	1,0 M€
• Équipement de la route	0,6 M€		
• Véloroutes	1,2 M€		
Routes Fonctionnement	7,9 M€		
• Dégel	1,7 M€		
• Entretien exploitation	6,2 M€		
Collèges	9,4 M€		
• Maintenance	2,0 M€		
• Accessibilité	2,0 M€		
• Opérations diverses	5,0 M€	Participations diverses	0,4 M€
• Fonctionnement divers	0,4 M€		
Politique énergétique	0,2 M€		
Bâtiments départementaux	5,5 M€		
Aéroport	3,3 M€	Participations diverses	1,0 M€

Les crédits routiers sont en hausse sensible en 2023, avec un total de 24,2 M€ (+ 4 M€) sur plusieurs opérations d'envergure (ponts de Salans et de Pont-du-Navoy, aménagement de la cote de Montaigu, etc.). En matière de voies vertes, les dépenses s'élèvent à 1,2 M€, avec une recette de 0,6 M€ (Europe, Région, EPCI). Les crédits nécessaires à la viabilité hivernale (1,7 M€) pourront être abondés si besoin lors des prochaines étapes budgétaires de l'exercice 2023.

L'opération de réhabilitation du collège Maryse Bastié à Dole est gérée en AP/CP. L'autorisation de programme de 15,5 M€ fait l'objet d'une tranche de CP de 4,5 M€. La future piscine de Bellecin sera terminée sur l'exercice 2023. L'AP de 5,1 M€ sera portée à 5,4 M€, avec 0,8 M€ de CP dès l'année prochaine.

Pour l'aéroport Dole Jura, un crédit de 1,1 M€ est prévu lors de ce BP pour réaliser le balisage de la piste.

Deux nouveaux programmes sont initiés lors de ce budget 2023 : la construction de MECS nouvelle génération avec l'ouverture d'une AP de 10 M€ et des travaux d'économie d'énergie sur l'ensemble des bâtiments départementaux avec une inscription de crédit de 0,8 M€.

H - AXE 8 / FINANCES ET SDIS : 43,3 M€

Couvre l'ensemble des dépenses et des recettes relatives :

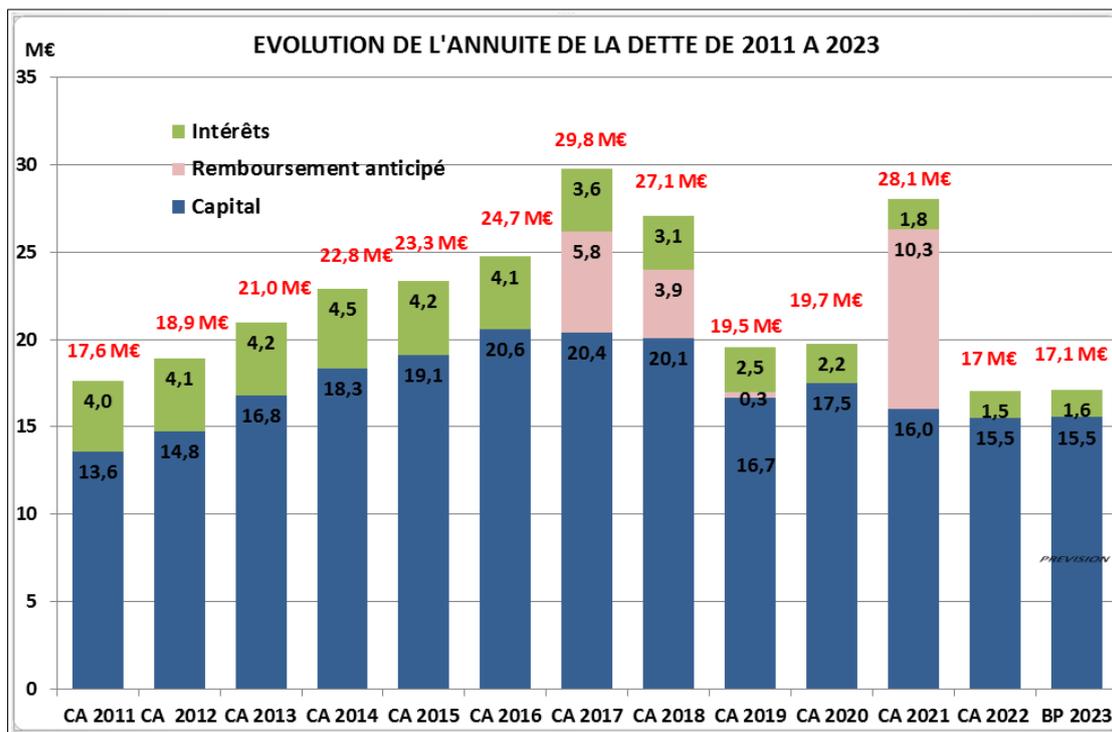
- à la gestion de la dette et de la trésorerie,
- au financement du SDIS et du programme d'investissement des casernes,
- à la contribution résultant du transfert de compétences transport à la Région.

Détail des crédits inscrits au BP 2023

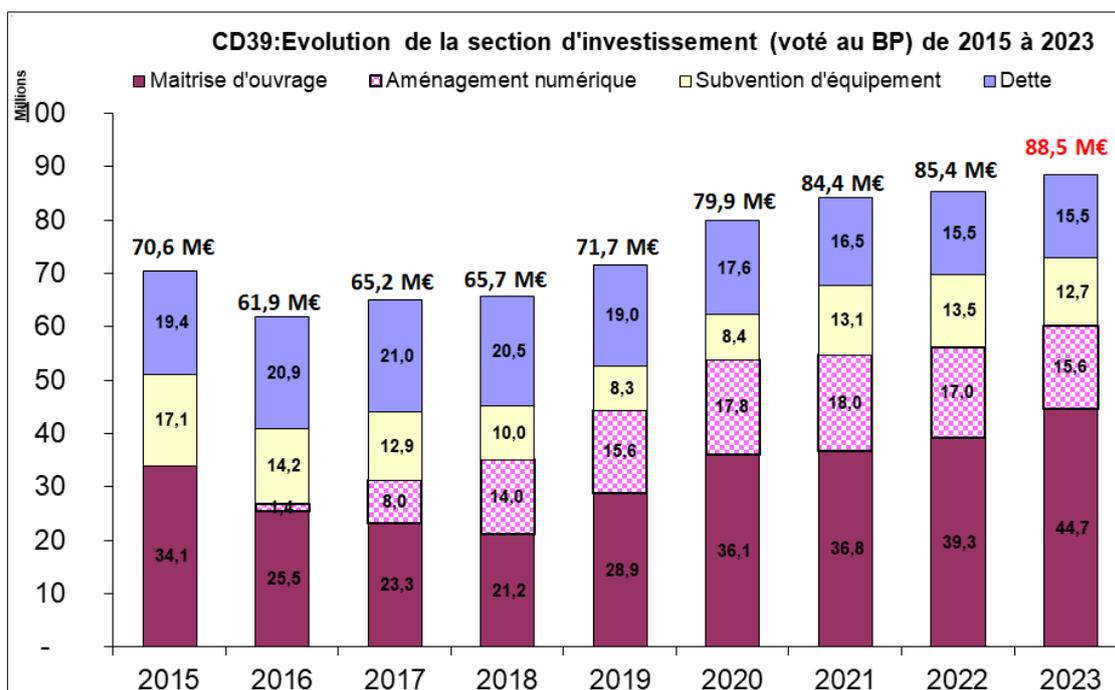
Axe 8 - Dépenses		Axe 8 - Recettes	
Dette - Remboursement du capital	15,5 M€	Emprunt	21,0 M€
Dette - Intérêts et frais financiers	2,2 M€		
SDIS	10,1 M€		
Taxe d'aménagement (CAUE)	0,5 M€	Taxe d'aménagement (CAUE)	0,3 M€
Finances autres (cotisat°, Admis Non valeurs)	0,4 M€		
Fonds de péréquation DMTO	2,8 M€	Fonds de péréquation DMTO	11,0 M€
Contribution Région transfert de comp.	10,3 M€		
Dépenses imprévues énergétiques	1,5 M€		

Pour la lutte contre l'incendie et les secours à la personne, le Département a pris la décision d'engager un rattrapage de la contribution des communes dès l'exercice 2023. Au titre de 2023, la contribution départementale au contingent du SDIS s'élèvera à 9,6 M€, soit une augmentation de 1,2 M€ par rapport au BP 2022. Il convient d'ajouter à cette enveloppe de fonctionnement la participation du Département à la construction de nouvelles casernes sous forme de subventions en capital ou en annuités (Dole et Lons-le-Saunier principalement).

Le remboursement du capital de la dette 2023 sera constant par rapport à l'exercice 2022. L'annuité de la dette connaîtra en revanche une hausse en 2023 liée à la remontée des taux constatée ces derniers mois. Un rapport spécifique détaille l'évolution de la dette sur plusieurs exercices.



IV – LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



L'analyse du graphique concernant l'évolution de la section d'investissement des budgets primitifs depuis 2015 fait apparaître une hausse régulière du volume d'investissement depuis 2016 (61,9 M€) jusqu'en 2022 (88,5 M€).

Cette tendance est encore plus accentuée si l'on retranche la dette du volume d'investissement, **l'augmentation depuis 2016 s'élève à 35,9 M€ (+ 77 %)**. Une partie de cette augmentation importante est due à l'engagement de l'opération déploiement de la fibre optique sur le territoire jurassien depuis 2016 et aux marges de manœuvres dégagées liées au désendettement du Département.

V – INFORMATIONS SUR LES EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES

Réforme de la responsabilité financière des gestionnaires publics

Cette réforme, votée en loi de finances pour 2022, met fin à la dichotomie entre le régime juridictionnel de responsabilité des comptables, qui relève de la Cour des comptes et des chambres régionales et territoriales des comptes (CTRC), et celui des autres gestionnaires publics (dont les agents des collectivités territoriales et de leurs établissements publics), qui relève de la Cour de discipline budgétaire et financière (CDBF). A compter du 01/01/2023 l'ensemble des gestionnaires publics vont donc être désormais soumis à un régime unifié de responsabilité financière, ce qui implique l'abrogation de l'ensemble des différents régimes de responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables. Cette réforme constitue une véritable révolution culturelle, même si le principe de séparation entre l'ordonnateur et le comptable, ainsi que les missions de contrôle qui incombent à ces derniers, demeurent.

M57

Instauré au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (Régions, Départements, Établissements publics de coopération intercommunale et Communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux Régions.

Par délibération du 10 juin 2022 (DM1), le Conseil départemental a approuvé le passage anticipé du budget principal du Conseil départemental du Jura et de son budget annexe LDA à la nomenclature M57 développée à compter du budget primitif 2023.

Il convient de préciser que :

- le Responsable du Service de Gestion Comptable de Lons-le-Saunier, en sa qualité de comptable public, a donné un avis favorable en date du 3 février 2022 pour le passage de la Collectivité à la nomenclature M57,
- cette norme comptable s'appliquera au budget principal du Département et à son budget annexe LDA, appliquant précédemment la nomenclature M52.

Dans le cadre de la fongibilité des crédits prévue à l'instruction comptable M57, il est proposé que le Président puisse effectuer des virements entre chapitre d'une même section, à l'exclusion du chapitre des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles prévues au budget primitif de chaque section.

VI – CONCLUSION

Notre collectivité par la gestion raisonnée des années passées est en bonne santé financière. Cela nous permettrait d'envisager un avenir sur lequel nous aurions voulu avoir totalement prise.

Cependant la situation en trompe l'œil évoquée dans les chapitres précédents appelle à rester vigilant. Notre budget est sans doute deux fois plus impacté par les décisions de l'État que par l'inflation.

La forte hausse des dépenses, liée à l'augmentation des salaires des professionnels du secteur social, des agents de la fonction publique est légitime mais reste une charge supplémentaire sur notre budget.

Le coût de ces mesures gouvernementales pour notre collectivité est de 10,1 M€ malgré les compensations, le coût net sur notre budget est de 4,9 M€.

En 2023 le Département consacrera 136,6 M€ soit 37 % de son budget aux solidarités, première compétence de la collectivité.

Nous poursuivrons nos investissements sur notre grand réseau de routes départementales que nous souhaitons développer pour les Jurassiens, leurs entreprises et notre attractivité.

Je vous propose pour ce budget d'augmenter volontairement l'emprunt, ce que nous n'avons pas fait depuis quatre exercices, afin de maintenir un bon taux d'investissement. Nous refusons les tentations récessionnistes.

Notre sens des responsabilités dans notre cadre décentralisé nous conduit encore à répondre en 2023 aux besoins de nos Jurassiens d'un service meilleur empreint de proximité.

Chacun son contrat de confiance, par notre travail de fond sur chaque dossier, nous allons peser prudemment chaque euro pour que nos dépenses soient justifiées devant chaque Jurassien.

VI – LES BALANCES BUDGÉTAIRES

Les balances complètes du budget primitif 2023 se présentent comme suit en euros. Elles consolident l'ensemble des opérations réelles (dont opérations internes) et des mouvements d'ordre (montants en italique) neutres en termes de trésorerie.

BUDGET PRINCIPAL	DÉPENSES	RECETTES
Investissement		
• mouvements réels	80 364 961 €	39 420 591 €
• mouvements d'ordre	<i>8 455 000 €</i>	<i>49 399 370 €</i>
Fonctionnement		
• mouvements réels	269 953 996 €	310 898 366 €
• mouvements d'ordre	<i>46 330 370 €</i>	<i>5 386 000 €</i>
TOTAL GÉNÉRAL	405 104 327 €	405 104 327 €

BUDGET ANNEXE LDA	DÉPENSES	RECETTES
Investissement		
• mouvements réels	272 600 €	0 €
• mouvements d'ordre	<i>118 400 €</i>	<i>663 000 €</i>
Fonctionnement		
• mouvements réels	6 595 500 €	7 140 100 €
• mouvements d'ordre	<i>560 000 €</i>	<i>15 400 €</i>
TOTAL GÉNÉRAL	7 546 500 €	7 818 500 €

BUDGET ANNEXE FDE	DÉPENSES	RECETTES
Investissement		
• mouvements réels	50 000 €	0 €
• mouvements d'ordre	<i>10 000 €</i>	<i>60 000 €</i>
Fonctionnement		
• mouvements réels	1 712 506 €	1 762 506 €
• mouvements d'ordre	<i>60 000 €</i>	<i>10 000 €</i>
TOTAL GÉNÉRAL	1 832 506 €	1 832 506 €

BUDGET ANNEXE NUMÉRIQUE	DÉPENSES	RECETTES
Investissement		
• mouvements réels	15 600 000 €	14 100 000 €
• mouvements d'ordre	0 €	1 500 000 €
Fonctionnement		
• mouvements réels	1 405 000 €	2 905 000 €
• mouvements d'ordre	1 500 000 €	0 €
TOTAL GÉNÉRAL	18 505 000 €	18 505 000 €

Le Conseil départemental :

- approuve les inscriptions de crédits proposées ci-dessus dans le cadre du budget primitif 2023,
- autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions,
- autorise le Président, dans le cadre de la fongibilité des crédits prévue à l'instruction comptable M57, à effectuer des virements entre chapitres d'une même section, à l'exclusion du chapitre des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles prévues au budget primitif de chaque section.

POINT FINANCIER					
	Montant global du rapport (ANNEE n)	Pour MEMOIRE , rappel des crédits DEJA VOTES (à périmètre constant)			
		ANNEE n - 1 (à remplir à l'étape BP)		ANNEE n (à remplir aux étapes DM1 et DM2)	
		BP	DM1 et/ou DM2	BP	DM 1
AP	30 700 000 €	38 210 000 €	-1 123 503 €		
Crédit de paiement					
<u>Budget Principal</u>					
- Investissement :	88 819 961 €	83 119 297 €	57 403 459 €		
- Fonctionnement :	316 284 366 €	298 601 169 €	29 838 642 €		
<u>Budget annexe Laboratoire</u>					
- Investissement :	391 000 €	551 000 €	451 786 €		
- Fonctionnement :	7 155 500 €	6 376 200 €	569 224 €		
<u>Budget annexe FDE</u>					
- Investissement :	60 000 €	66 500 €	81 104 €		
- Fonctionnement :	1 772 506 €	1 779 600 €	5 000 €		
<u>Budget annexe Numérique</u>					
- Investissement :	15 600 000 €	17 200 000 €	379 881 €		
- Fonctionnement :	2 905 000 €	1 400 000 €	1 316 000 €		
Recette					
<u>Budget Principal</u>					
- Investissement :	88 819 961 €	83 119 297 €	57 403 459 €		
- Fonctionnement :	316 284 366 €	298 601 169 €	29 838 642 €		
<u>Budget annexe Laboratoire</u>					
- Investissement :	663 000 €	558 000 €	935 237 €		
- Fonctionnement :	7 155 500 €	6 376 200 €	569 224 €		
<u>Budget annexe FDE</u>					
- Investissement :	60 000 €	66 500 €	261 686 €		
- Fonctionnement :	1 772 506 €	1 779 600 €	5 000 €		
<u>Budget annexe Numérique</u>					
- Investissement :	15 600 000 €	17 200 000 €	379 881 €		
- Fonctionnement :	2 905 000 €	1 400 000 €	1 316 000 €		

Délibération n° CD_2022_123 du 19 décembre 2022

Pour	32	
Contre	0	
Abstention	2	
Président	Clément PERNOT :	

BALANCES
BUDGET PRIMITIF 2023

BUDGET ANNEXE AMENAG.NUMERIQUE

			DEPENSES REELLES	DEPENSES D'ORDRE	RECETTES REELLES	RECETTES D'ORDRE
INVESTISSEMENT	021	VIREMENT SECTION EXPLOITATION				1 500 000
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			14 100 000	
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 300 000			
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	13 800 000			
	27	AUTRES IMMO FINANCIERES	500 000			
			15 600 000	0	14 100 000	1 500 000
FONCTIONNEMENT	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	830 900			
	012	CHARGES DE PERSONNEL	474 000			
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVEST		1 500 000		
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	10 100			
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	85 000			
	68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	5 000			
	75	AUT PRODUITS GESTION COURANTES			2 900 000	
	78	REPRISES SUR PROVISIONS			5 000	
			1 405 000	1 500 000	2 905 000	0
TOTAL			17 005 000	1 500 000	17 005 000	1 500 000
			18 505 000		18 505 000	

BUDGET ANNEXE DU FDE

			DEPENSES REELLES	DEPENSES D'ORDRE	RECETTES REELLES	RECETTES D'ORDRE
INVESTISSEMENT	15	PROVISIONS POUR RISQUES		10 000		10 000
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 000			
	28	AMORTISSEMENTS DES IMMOB.				50 000
			50 000	10 000	0	60 000
FONCTIONNEMENT	002	EXCEDENT DE LA SECTION D'EXPLO			167 514,47	
	011	DEPENSES EXPLOITATION COURANTE	136 200			
	012	DEPENSES AFF. AU PERSONNEL	1 456 606			
	016	DEPENSES AFF. A LA STRUCTURE	119 700	60 000		
	017	PRODUITS DE LA TARIFICATION			1 535 591,53	
	018	AUTRES PRODUITS EXPLOITATION			59 400	
	019	PROD. FINANCIERS & NON ENCAISS				10 000
			1 712 506,00	60 000,00	1 762 506,00	10 000,00
TOTAL			1 762 506	70 000	1 762 506	70 000
			1 832 506		1 832 506	

BUDGET ANNEXE DU LDA

			DEPENSES REELLES	DEPENSES D'ORDRE	RECETTES REELLES	RECETTES D'ORDRE
INVESTISSEMENT	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFER		15 400		560 000
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES		103 000		103 000
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	28 000			
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	173 000			
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	70 000			
	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCI	1 600			
			272 600	118 400	0	663 000
FONCTIONNEMENT	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 701 900			
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS	3 854 000			
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFER		560 000		15 400
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	4 500			
	66	CHARGES FINANCIERES	100			
	67	CHARGES SPECIFIQUES	3 000			
	68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DE	32 000			
	70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMA			7 102 100	
	78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, D			38 000	
			6 595 500	560 000	7 140 100	15 400
TOTAL			6 868 100	678 400	7 140 100	678 400
			7 546 500		7 818 500	

BUDGET PRINCIPAL

		DEPENSES REELLES	DEPENSES D'ORDRE	RECETTES REELLES	RECETTES D'ORDRE	
INVESTISSEMENT	900	SERVICES GENERAUX	4 416 400		2 000 000	
	901	SECURITE	500 000			
	902	ENSEIGNEMENT	10 495 000		1 629 991	
	903	CULTURE, VIE SOCIALE, SPORTS	1 760 000		12 000	
	904	SANTE ET ACTION SOCIALE	1 067 000			
	905	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	17 603 800		6 196 000	
	906	ACTION ECONOMIQUE	417 950			
	907	ENVIRONNEMENT	1 339 511		120 000	
	908	TRANSPORTS	27 048 600		2 600 000	
	922	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			5 500 000	
	923	DETTES OPERATIONS FINANCIERES	15 716 700		21 162 600	
	925	OPERATIONS PATRIMONIALES		3 069 000		3 069 000
	926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS		5 386 000		33 600 000
	951	VIREMENT SECTION DE FONCTIO				12 730 370
	954	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOB			200 000	
		80 364 961	8 455 000	39 420 591	49 399 370	
FONCTIONNEMENT	930	SERVICES GENERAUX	18 936 100		1 441 300	
	9305	GESTION DES FONDS EUROPEENS	400 000		400 000	
	931	SECURITE	9 645 756		41 500	
	932	ENSEIGNEMENT	17 468 500		953 000	
	933	CULTURE, VIE SOCIALE, LOISIRS	6 597 000		27 500	
	934	SANTE ET ACTION SOCIALE	111 224 637		15 999 325	
	9343	APA	30 290 666		13 906 827	
	9344	RSA/REGULARISATIONS DE RMI	25 878 330		250 260	
	935	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	1 237 000			
	936	ACTION ECONOMIQUE	2 388 206		408 000	
	937	ENVIRONNEMENT	2 014 700		168 000	
	938	TRANSPORTS	28 151 700		1 215 200	
	940	IMPOSITIONS DIRECTES	10 250 738		12 800 000	
	941	AUTRES IMPOTS ET TAXES	2 830 000		209 795 374	
	942	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			53 300 000	
	943	OPERATIONS FINANCIERES	2 432 663		300	
	944	FRAIS DE FCT DES GRPES D'ELUS	95 000			
	945	PROVISIONS	113 000		191 780	
	946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS		33 600 000		5 386 000
	953	VIREMENT LA SECTION D'INVEST		12 730 370		
		269 953 996	46 330 370	310 898 366	5 386 000	
TOTAL		350 318 957	54 785 370	350 318 957	54 785 370	
		405 104 327		405 104 327		

Budget Primitif 2023 du CD 39 : 365,6 M€

Dépenses		Recettes		
		BP 2023	BP 2023	
Investissement	Dépenses d'équipement	60,3		
	* Routes & véloroutes	24,2		
	* Bâtiments (dt acces.)	7,3		
	* Collèges	7,0		
	* Aménagement Numérique	0,0		
	* Aménagement Numérique BA	15,6		
	* LDA BA	0,3		
	* Aéroport	1,2		
	* Informatique CD	1,3		
	* Informatique Collèges	0,8		
* Autres (MG, Aff.Gén,...)	2,6			
Subventions d'équipement	12,7			
* Eau/Assainissement	0,0			
* Aides aux collectivités	1,5			
* Aides à la pierre	7,3			
* Monuments historiques	0,0			
* SDIS	0,5			
* Autres (Agri, Tour, Env, Educ...)	3,4			
Remboursement du capital de la dette	15,5			
		88,5 M€		
			88,5 M€	
			21	
			21	
			0	
			15,1	
			6,2	
			6,4	
			3,7	
			48,7	
			5,5	
			0,2	
			43,0	
			320,0	
			12,8	
			4,7	
			0,0	
			1,4	
			6,7	
			209,8	
			83,0	
			13,0	
			30,0	
			11,0	
			59,0	
			9,7	
			3,0	
			1,1	
			78,1	
			41,4	
			2,5	
			7,7	
			1,7	
			13,7	
			4,7	
			0,8	
			0,6	
			0,9	
			0,4	
			3,7	
			19,3	
			6,9	
			7,1	
			1,2	
			2,9	
			1,2	
Fonctionnement	Autofinancement (1)	43,0		
		277,0		
	Dépenses d'aide sociale	133,7		
	* Enfance famille	24,5		
	* Personnes handicapées	47,3		
	* Personnes Agées	5,7		
	* APA	28,9		
	* RSA et insertion	24,9		
	* FSL	1,0		
	* Autres	1,4		
	Dépenses de personnel	72,7		
	* Budget Principal	68,3		
	* Budget annexe LDA	3,9		
	* Budget annexe AN	0,5		
	(+ 1,4 M€ pour le FDE dans ligne Enfance famille)			
Transports scolaires	12,3			
* Compensation transfert Région	10,3			
* Transports élèves handicapés	2,0			
* Aides aux familles	0,0			
Autres subventions versées	28,5			
* CDT	1,4			
* SDIS	9,6			
* SMDT	0,4			
* CAUE	0,5			
* Enseignement/Collèges	7,3			
* Culture, Sports et loisirs (dt EPCC)	4,1			
* Agriculture/Eco/Tourisme	0,5			
* Réseaux/aménagement/env	0,7			
* Aéroport	2,1			
* MDPH (dt revers.CNSA 0,6)	1,3			
* FSE + programmes européens	0,4			
* Autres (FDAL, ...)	0,2			
Intérêts de la dette	2,2			
Autres Dépenses de fonct	27,6			
* Voirie	7,9			
* Aménagement numérique	0,9			
* LDA (hors RH)	2,5			
* Moyens Généraux+assurance	3,8			
* Informatique (RH+maintenance)	2,7			
* Informatique des collèges	0,4			
* Cabinet - Elus - Communicat°	3,1			
* Fds de péréquation DMTO	2,8			
* Dépenses imprévues énergétique	1,5			
* Autres (bât, Col, MDJ, Educ, celDL,...)	2,0			
			320,0	
			12,8	
			4,7	
			0,0	
			1,4	
			6,7	
			209,8	
			83,0	
			13,0	
			30,0	
			11,0	
			59,0	
			9,7	
			3,0	
			1,1	
			78,1	
			41,4	
			2,5	
			7,7	
			1,7	
			13,7	
			4,7	
			0,8	
			0,6	
			0,9	
			0,4	
			3,7	
			19,3	
			6,9	
			7,1	
			1,2	
			2,9	
			1,2	